



Avril 2026
n° 245

PENCRAN

infos

Edito du maire

Le 15 mars dernier, vous avez élu une équipe municipale qui a fait le choix de la continuité. D'aucuns ont regretté l'absence d'une deuxième liste et la possibilité de faire un choix. Je suis entièrement d'accord, mais on ne peut pas reprocher cette situation à ceux qui se sont présentés devant les électeurs.

Lors du conseil municipal du 21 mars, les élus municipaux m'ont fait l'honneur de m'élire maire de la commune et ont choisi un bureau municipal expérimenté pour poursuivre les nombreux dossiers engagés. Effectivement, notre programme reprend certains projets du précédent mandat qui n'ont pas pu être réalisés pour différentes raisons, mais que nous n'avons pas abandonnés. Nous souhaitons les mettre en œuvre pendant cette mandature ; la rénovation de la route de Keranhoat et le projet de maison médicale au bourg en sont les deux meilleurs exemples. Je ferai le point, chaque année, sur les éléments du programme pour vous expliquer où nous en sommes.

Je peux déjà vous dire que la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la route de Keranhoat a été choisie et que la phase d'étude va commencer dès la semaine prochaine. Nous espérons un début des travaux d'ici la fin de l'année. Le marché pour l'étude d'aménagement du bourg à l'intérieur duquel s'inscrit la maison médicale a été lancé et nous devrions avoir une maîtrise d'œuvre dans quelques semaines.

La sécurisation de la VC1 qui traverse la commune du nord au sud reste notre priorité et même si nous avons tous été confrontés à des incivilités et à des non-respects du code de la route, la vitesse a diminué dans la très grande majorité des

cas. Nous continuerons sur cette lancée que nous estimons être la bonne, en aménageant notamment le carrefour de Kermalguen.

L'acquisition du terrain à Kernevez sur lequel se situent les distributeurs à pain et à pizzas, nous permet de réfléchir sérieusement à un étoffement de l'offre commerciale sur notre commune.

Comme nous l'avons fait depuis 2020, nous sommes ouverts à toute suggestion, à toute discussion, à toute confrontation, constructive évidemment ! N'hésitez pas à prendre contact avec moi, avec les adjoints ou avec les conseillers municipaux. Je ne dis pas que vous aurez gain de cause, mais vous aurez une réponse.

De plus, les nombreux canaux de communication dont nous disposons (Pencran-Infos, Panneau Pocket, Facebook, Instagram), nous permettent, de vous tenir informé de ce qu'il se passe sur la commune et des projets et décisions prises par l'équipe municipale. Ce mandat qui s'ouvre va donc nous permettre de poursuivre la politique d'aménagement du bourg, de densification de l'habitat et des services, de rénovation et de sécurisation des axes routiers et des bâtiments et d'amélioration des services que nous proposons aux habitants de Pencran.

Je terminerai ce premier édit du nouveau mandat en remerciant les conseillers municipaux qui ont accepté de poursuivre l'aventure ou ceux qui nous ont rejoint pour ce défi des plus exaltant et enrichissant qui soit, à savoir, œuvrer à l'intérêt général. Je remercie aussi tous ceux qui sont venus voter. L'équipe municipale se montrera, je n'en doute pas, digne de cette confiance renouvelée.

Stéphane Hervoïr, Maire

Dans ce numéro

- LA MAIRIE COMMUNIQUE
 - État civil
 - Dates à retenir
 - Résultats des élections du 15 mars
 - CM du 17/02/26 et du 21/03/2026
 - Présentation des élus
- ÉCOLE
 - Classes des PS et CE2
- ENFANCE JEUNESSE
 - Promenons nous dans les bois
- VIE ASSOCIATIVE
 - APAF Carnaval de la lune étoilée
- VIE DE LA COMMUNE
 - Une page se tourne au bourg

Permanences des adjoints en mairie

Le Maire et les élus reçoivent sur rendez-vous
Contactez le 02 98 85 04 42
Permanence du Maire les lundis de 16h30 à 17h30

Contacts des services

Mairie : 02 98 85 04 42
Astreinte, en cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture de la mairie : 07 56 18 10 61
Courriel : mairie@pencran.fr



Jardin d'Enfants : 02 29 05 73 63
Courriel : jardindenfants@pencran.fr
Centre de loisirs et garderie : 09 60 54 23 03
Courriel : alsh@pencran.fr
Espace jeunesse : 02 98 21 53 94
Courriel : quentinjezequelmpt@gmail.com
École Lucien Kerlann : 02 98 85 31 94
Courriel : ec.0290933G@ac-rennes.fr

Horaires de la mairie

lundi et mercredi :	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
mardi et jeudi :	de 8h à 12h
vendredi :	de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
le premier samedi du mois :	de 9h à 12h
pas d'ouverture le samedi en mai	

Prochain Pencran Infos

Pour faire paraître une information ou une annonce dans le Pencran Infos, faites parvenir votre texte avant le **31 avril** en mairie ou par courriel à pencran-infos@pencran.fr

LA MAIRIE COMMUNIQUE

ETAT CIVIL

Naissances

- Loan PICHON né le 6 janvier 2026
- Elio KERLOC'H né le 11 mars 2026
- Billie Moïra HEDREUIL FILY née le 28 mars 2026
- Ethel, Jeanne, Christelle LE BOULZEC MARIN née le 2 avril 2026

Mariage

- Mme Béatrice BAROTIN et M Didier DREYER le 28 février 2026

Décès

- Christiane JAFFREDOU décédée le 30 janvier 2026 91 ans
- Maurice DUCAS décédé le 18 février 2026 90 ans
- Germaine TREGUER décédée le 26 février 2026 92 ans
- Jean-Pierre BASTARD décédé le 20 mars 2026 83 ans
- Alain CRÉQUER décédé le 2 avril 2026 61 ans

URBANISME

Les projets de constructions sur la commune sont affichés dans le hall de la mairie.

Date à retenir :

- Vacances de Printemps/Pâques du 11 au 27 avril
- Commémoration du 8 mai 1945 vendredi 8 mai Monument aux morts

PENCRAN INFOS n° 245 - avril 2026 - pencran-infos@pencran.bzh

Directeur de publication : Stéphane Hervoir
Secrétariat de rédaction : Annick Jaffrès et Jean-Pierre Le Bourdon
Photos et illustrations : Mairie de Pencran et contributeurs
Conception et mise en page : Commission Pencran infos
Impression : Mairie de Pencran
Tirage : 910 exemplaires

Recensement des jeunes

Les jeunes nés en avril 2010 doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans et dans les 3 mois.
Se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en mairie munis de leur livret de famille afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

PENCRAN
EN DIRECT SUR
VOTRE SMARTPHONE

Avec l'appli



Gratuit et 100% anonyme
Abonnez-vous sans tarder

Horaires des déchèteries de Daoulas et de Plouédern

du lundi au samedi hors jours fériés

- du 1^{er} mars au 31 octobre
de 9h à 12h et de 14h à 19h

Élections du 15 mars 2026

Les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 sont les suivants pour la commune de Pencran :

Inscrits	1722	
Abstentions	964	56 %
Votants	758	44 %
Blancs	40	5 %
Nuls	31	4 %
Exprimés	687	91 %

La liste de M. Stéphane HERVOIR remporte les élections avec 100 % des suffrages exprimés.



Premier vote pour cette jeune électrice



Rentrée 2026-2027

Chers parents,

Si vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé à l'école de Pencran la rentrée prochaine, nous vous demandons de passer en mairie muni de votre livret de famille afin de procéder à son inscription administrative.

Les inscriptions concernent les enfants nés en 2023.

Afin d'organiser au mieux la rentrée, nous vous remercions d'effectuer l'inscription avant le 30 Avril 2026.

DOCUMENTS À FOURNIR :

- ☑ livret de famille
- ☑ un justificatif de domicile

Compte rendu du Conseil Municipal du 17 février 2026

Renouvellement de la Convention territoriale globale (CTG) : convention 2026-2029

La CTG est un outil stratégique de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, le Département du Finistère, la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD), le syndicat intercommunal du plateau de Ploudiry (SIPP) et les 22 communes membres. Elle vise à renforcer la cohérence, l'efficacité et la coordination des actions en faveur de la cohésion sociale sur le territoire, en s'appuyant sur un diagnostic partagé et un plan d'actions pluriannuel.

Elle couvre les champs suivants : petite enfance, enfance et jeunesse ; parentalité ; accès aux droits et inclusion numérique. Le diagnostic partagé, réalisé à l'issue de la CTG actuelle, a permis d'identifier les enjeux prioritaires pour le territoire, notamment : l'accompagnement d'un service public de la petite enfance lisible et coordonné ; l'adaptation de l'offre d'accueil aux besoins des familles, en anticipant la baisse démographique ; la mutualisation des moyens et la professionnalisation des équipes ; l'amélioration de l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours.

La gouvernance de la CTG repose sur un comité de pilotage et des groupes de travail thématiques, associant les acteurs locaux. La convention prévoit également des mécanismes de suivi, d'évaluation et de révision à mi-parcours (mars 2027).

La signature de cette convention permettra de mobiliser des financements bonifiés de la CAF et de renforcer la coopération entre les collectivités et les partenaires institutionnels.

Projet éducatif de territoire (PEDT) 2026-2029 et son volet plan mercredi

Guylaine SÉNÉ, adjointe, présente au conseil municipal le projet éducatif de territoire (PEDT). Ce projet formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet, accompagné du volet plan mercredi qui lui est associé doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Engagement de la commune au titre du dispositif « Territoires numériques éducatifs »

Ce dispositif permet de mobiliser le numérique pour favoriser la réussite éducative des élèves en agissant sur quatre volets : les équipements ; la mise à disposition des ressources numériques pour les enseignants et les élèves ; la formation

des enseignants des 1er et 2nd degrés ; l'inclusion et la parentalité à travers l'accompagnement des familles.

La commune envisage de développer pour l'école Lucien Kerlann : un équipement numérique composé de 14 ordinateurs, 6 tablettes avec coques, 1 caméra HUE et 1 enceinte Bluetooth ; des ressources numériques (logiciels Apprentilangues, Mathador et Rallye lecture). Elle souhaite s'engager dans le dispositif et pouvoir ainsi bénéficier des subventions afférentes. La réponse du Conseil départemental sera donnée au mois de juillet 2026.

Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la VC8, route de Keranhoat

Le 18 novembre 2025, le Conseil municipal a autorisé le maire à lancer l'étude pour le réaménagement de la route de Keranhoat. Une consultation a été lancée le 8 janvier 2026 pour confier la maîtrise d'œuvre de ce projet à un prestataire. Après analyse et au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de consultation, il est proposé d'attribuer le marché aux soumissionnaires : AGPU Paysage & Urbanisme et IGN Concept pour un montant de 42 600 € TTC.

Attribution du marché à bons de commande voirie 2026-2029

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal des résultats de l'appel d'offres concernant les travaux d'entretien et de modernisation de la voirie communale (marché à bons de commande de quatre années). Deux entreprises ont présenté des offres : l'entreprise Colas et l'entreprise Eurovia. Au vu des tarifs proposés, c'est Colas qui a été retenue.

Compte financier unique (CFU de 2025)

M. le Maire présente le compte financier unique de l'année 2025. A l'issue de la présentation, il quitte la séance conformément à la réglementation en vigueur et transmet la présidence de séance à François MOREAU, adjoint au Maire. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte financier unique 2025.

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 952 180,06 €	2 231 080,84€
Résultat		278 900,78 €
Section d'investissement	746 465,02 € €	1 266 498,63 €
Résultat		520 033,61 €

[Le compte-rendu complet du conseil municipal est disponible en mairie](#)

Le Conseil Municipal de PENCARAN pour le mandat 2026 - 2032



Stéphane
HERVOIR

Maire
Conseiller
communautaire



Jean-Pierre
LE BOURDON

1er Adjoint
Voirie,
Communication



Annick JAFFRES

2e adjointe
Vie associative et
culturelle
Fêtes et cérémonies



Gérard LE MEUR

3e adjoint
Bâtiments, réseaux,
sécurité



Céline BERDER
LANGUENOU

4e adjointe
Enfance et jeunesse



François MOREAU

5e adjoint
Urbanisme,
espaces verts



Daphné HERMES

Conseillère
municipale



Viviane BOULC'H

Conseillère
municipale



Patrice DENIEL

Conseiller
municipal



Laëtitia MARREC

Conseillère
municipale



James TESSON

Conseiller
municipal



Kira ZAYTSEVA

Conseillère
municipale



Amar HEDDADI

Conseiller
municipal



Gaëlle QUERE

Conseillère
municipale



Roméo AUNAY

Conseiller
municipal



Geneviève WACK

Conseillère
municipale



Franck WALLON

Conseiller
municipal



Mélanie MALEUVRE

Conseillère
municipale



Loïc TOURBOT

Conseiller
municipal



Compte rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2026

Election du maire

Le doyen de l'assemblée, M. François MOREAU invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire à bulletin secret.

Candidat déclaré : Stéphane HERVOIR

Le dépouillement de vote donne les résultats suivants :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

Nombre de suffrage déclarés nuls : 0

Stéphane HERVOIR : 19 voix

Stéphane HERVOIR est déclaré Maire de Pencran.

Il préside la suite du Conseil municipal.

Création des postes d'adjoints

Sous la présidence de Stéphane HERVOIR, élu maire, le conseil municipal est invité à déterminer le nombre d'adjoints. Celui-ci ne peut excéder 30 % de l'effectif du conseil municipal. Le conseil municipal comptant 19 membres, le conseil décide la création de 5 postes d'adjoints.

Election des adjoints

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste. Celle-ci est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une seule liste candidate : la liste Jean-Pierre LE BOURDON

Le dépouillement de vote donne les résultats suivants :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Liste Jean-Pierre LE BOURDON : 19 voix

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste :

1^{er} adjoint : Jean-Pierre LE BOURDON

2^e adjointe : Annick JAFFRES

3^e adjoint : Gérard LE MEUR

4^e adjointe : Céline LANGUENOU-BERDER

5^e adjoint : François MOREAU

Indemnités de fonction des élus

Le maire perçoit de droit l'indemnité prévue par la loi pour la strate de la population. La commune de Pencran appartient à la strate de 1000 à 3500 habitants, l'indemnité du maire est donc fixée à 55,70 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique. Le Maire propose de fixer à 25 % l'indemnité du 1^{er} adjoint et à 20 %, celle des quatre autres adjoints.

Délégations attribuées au Maire

Le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer au maire certaines attributions afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale. Charge à lui d'en rendre compte au conseil municipal.

Il est proposé de confier au maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée de 10 000 € par sinistre ;
- De signer la convention prévue par le code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention ;
- D'exercer ou de déléguer le droit de préemption ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quel qu'en soit le montant ou l'objet ;
- De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- D'admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public.

Le compte-rendu complet du conseil municipal est disponible en mairie

Classe des PS de Christelle PETTON



Debout de gauche à droite, en partant du fond :

Christelle PETTON (enseignante), Jamie JEZEQUEL, Ambroise SÉNÉ, Côme PILLONDEAU, Gabin VIOLET, Louka BOUCHER, Eliott CAO VAN SANH PASTRE, Linae CHALEIX, Augustin MARREC, Véronique PENGAM (ATSEM)

Rang du milieu : Enzo LE ROY, Hadrien BERRIET, Charline BRETON, Alba HAYE, Adrien DOZOL, Naël PERON BARS, Elio CROGUENNEC, Léane COUFFRANT, Ethan LEOMENT, Amélia JONVAUX

Devant : Gabriel LEFEUVRE, Cassandra LE QUERE, Capucine ABHERVE-GUEGUEN, Lyra JAFFRE PIRES ANDRADE, Alba ABGRALL .

Classe des CE2 de Carine BONHUMEAU



Debout de gauche à droite, en partant du fond :

Haroun SOW, Cataleya GRIVEAU, Noah DUCASTEL, Lenzo DROCOURT, Aliyah DEROFF, Paul BERDAT SIMON, Emma DUBERNET

2e rang en partant du fond :

Carine BONHUMEAU (enseignante), Vadim DUPRE, Mahé BASSOMPIERRE, Mathys ETIEN, Timéo JAMET, Timéo CHEMINOT, Melynn LEON, Elise LANGUENOU

3e rang en partant du fond :

Elyvn CHALEIX, Paul GRECH, Malo KERIVIN, Eléana ABERKANE, Arthur KRAVEL, Marceau PILLONDEAU, Noah BALESTRA

Devant : Nolan ROHOU, Julia GUENOLE, Sélène BERRIET, Lisa JAFFRES, Maloé QUEMENEUR, Naëlle QUEMENEUR

ENFANCE JEUNESSE

Promenons nous dans les bois

Dans le cadre des Semaines de la Petite Enfance, le RPE Vallée de l'Elorn, l'ALSH et le Jardin d'Enfants ont proposé aux familles une animation intitulée «Promenons-nous dans les bois», le **samedi 21 mars** dernier au bois de Pencran.

Dix-neuf enfants et quinze parents ont participé à un «Cherche et Trouve» géant, à la recherche des vêtements perdus des doudous.

Au fil du parcours, plusieurs animations ont rythmé la matinée : créations de bracelets nature, lectures en plein air, course de fleurs sur le ruisseau et découverte du Tataki Zomé, une technique d'impression végétale.

L'événement s'est conclu par un moment convivial, propice aux échanges et à la découverte de cet espace naturel adapté aux jeunes enfants.

Une belle initiative alliant nature, éveil et partage en famille.



Carnaval de La Lune Étoilée

Après une dernière édition du carnaval de Landerneau en 1992, le Carnaval de la Lune Étoilée a été relancé en 2010. Depuis cette renaissance, la commune de Pencren, que ce soit par le Comité des Fêtes ou par l'APAF, est présente à chaque édition.

Lors de l'édition 2010 le thème retenu était les Schtroumpfs, une idée qui a fait son chemin depuis dans la cité de la Lune. 2 ans plus tard Maya l'abeille fut mise à l'honneur.

En 2014 le char était tropical avec une ambiance des îles sur le thème « Créole ».

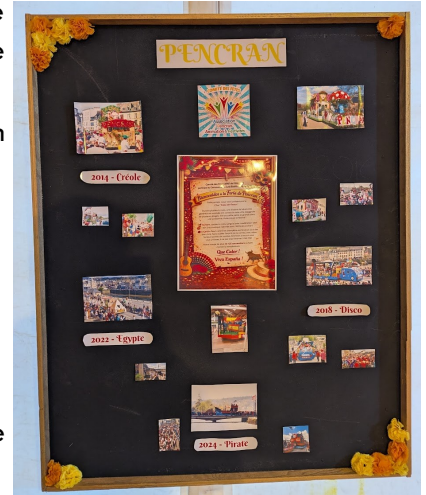
Ambiance champêtre en 2016 avec Alice au pays de Pencren.

Pour 2018 journée disco et années 80 à Landerneau pour nos carnavaliers.

Direction l'Égypte et ses pyramides en 2022.

Pencren part à l'abordage du carnaval en 2024 avec les pirates du Black Daniel's.

Cette année cap au Sud avec la Casa de la Fiesta qui promet beaucoup avec ses plus de 120 participants.



VIE DE LA COMMUNE

Une page se tourne au bourg

La démolition de la maison « Bian » s'est terminée fin mars. L'entreprise Kerdilès de St-Sauveur a construit cette maison courant de l'année 1962. Elle faisait partie de la ferme du Porzic. En voici l'histoire :

Après leur mariage en 1948 Yvonne Salaün et Marcel Bian habitent avec les parents de Marcel, Philomène Corre et François Bian, dans la maison de la ferme du Porzic. Philomène et François avaient acheté la ferme en 1925 au comte de Lesguern du château de Chef du bois à Pencren. En 1957 les grands parents déménagent à Landerneau.



Source famille BIAN

Début des années soixante, la maison de la ferme du Porzic est en mauvais état. Étant locataires, Yvonne et Marcel décident de faire construire une « maison neuve ». Cette maison sera construite, en pierre, dans le champ de « park al leur » derrière la maison de la ferme. C'est une maison de type « plein pied », cinq chambres, une grande cuisine, une salle à manger, une salle d'eau, un WC et un grand grenier.



Source famille BIAN

C'est le « confort » pour la famille, dans la vieille maison, il n'y avait ni wc, ni salle de bain. Au début le chauffage se limite à un fourneau dans la cuisine et à un poêle à l'autre bout de la maison. Ultérieurement, l'entreprise Cadiou de Landerneau installe un chauffage central au fioul.

En février 1963, il neigeait ce jour-là, la famille (les parents et les six enfants de 6 à 14 ans) déménage de la « vieille maison » et s'installe dans la « maison neuve ». La « vieille maison » servira par la suite d'atelier et de lieu de stockage du grain.

En 1989, à la retraite d'Yvonne, la mairie de Pencren achète les bâtiments de la ferme. Les crèches et le hangar seront détruits et remplacés par des logements, la « vieille maison » sera réhabilitée pour en faire un bistrot-restaurant.

S'y succéderont, Le Rafale, Le Tony'c, le Ty Pierre en janvier 2002, le Couleur café en février 2007, l'Express café en avril 2013 et depuis septembre 2024 le Deus'ta (ndlr).

En 2019, suite au décès de Yvonne, l'EPF (Établissement Public Foncier) achète, dans le cadre d'un projet de maison médicale et de logement, pour le compte de la mairie de Pencren la maison et le champ «park al leur».

Auteur : Gilbert Bian

Mi-mars 2026, la déconstruction de la maison et du hangar est commencée par l'entreprise Liziard. Durant une dizaine de jours, la pelle mécanique pilotée entre autre par Olivier Pérennou, originaire de Pencren et familier des lieux, va grignoter progressivement les 2 bâtiments sous les yeux des écoliers installés aux premières loges.

Les matériaux sont déconstruits, triés et évacués. Fin mars il ne reste plus rien des constructions. L'espace retrouvé sera alloué à du parking en attendant l'aboutissement du projet de maison médicale.

